

RÈGLEMENT DES HALLES CENTRALES

Le chantier de réhabilitation complète des halles centrale est achevé. 17 mois auront suffi pour entièrement rénover et moderniser ce bâtiment construit entre 1887 et 1889 et inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1976.

Sous les nouvelles halles, les clients retrouvent un aménagement intérieur adapté à leurs attentes d'aujourd'hui, des éléments graphiques forts, des allées plus larges incitant à la déambulation ainsi qu'une ouverture sur l'extérieur plus marquée.

